

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

SOUS-PRÉFECTURE DE BOULOGNE SUR MER

Boulogne-sur-Mer, le 17 janvier 2014

Bureau de l'Aménagement du Territoire et des Relations avec les Collectivités Locales

Affaire suivie par Marion PODEVIN Tél. 03.21.99.49.18 Fax. 03.21.99.49.50 Mel:marion.podevin@pas-de-calais.gouv.fr

LE SOUS-PREFET DE BOULOGNE- SUR-MER

à

Liste des destinataires in fine

OBJET : Réunion de concertation sur le PPRNL du Boulonnais

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le compte-rendu de la réunion de concertation sur le Plan de Prévention des Risques Naturels Littoraux du Boulonnais qui s'est tenue le 4 novembre 2013 à la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.

Le sous-préfet,

Philippe DIEUDONNÉ

Listes des destinataires :

Mesdames et Messieurs les Maires de :

AMBLETEUSE
AUDINGHEN
AUDRESSELLES
BOULOGNE-sur-MER
DANNES
EQUIHEN-PLAGE

NEUFCHATEL-HARDELOT SAINT-ETIENNE-AU-MONT TARDINGHEN WIMEREUX WIMILLE WISSANT

Messieurs les Présidents :

LE PORTEL

de la Communauté de Communes de la Terre des deux Caps de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais du Syndicat Mixte de la Côte d'Opale de la CLE du SAGE du bassin côtier Boulonnais du Syndicat Mixte pour le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Boulonnais (SYMSAGEB) des 6éme et 8éme section de Wateringues

Association des Amis de Wissant

Association de la Dune d'Aval Association de Sauvegarde de l'Habitat du Bas de WISSANT (ASHBW) Association « Les charmes de Wimereux »

ASA de Défense contre la Mer

Conseil Général du Pas-de-Calais Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais

SDIS

Conservatoire du Littoral
Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale
Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et de la
Mer d'Opale
Université du Littoral Côte d'Opale
Météo France

Architecte des Bâtiments de France Chambre d'Agriculture Chambre de Commerce et d'Industrie Centre Régional de la Propriété Forestière Fédération des Chasseurs du Pas-de-Calais

DDTM du Pas-de-Calais

DREAL Nord-Pas-de-Calais

Cabinet d'étude DHI

Centre d'Études Techniques de l'Équipement

Préfecture - SIDPC



Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais

Service Eau et Risques
Unité Plan de Prévention des
Risques Naturels et Submersion
Marine
100 boulevard Winston Churchill

62 022 ARRAS CEDEX CS 10007 PPRNL du Boulonnais : réunion de concertation

du lundi 4 novembre 2013 à la Communauté d'Agglomération du Boulonnais 1, Boulevard du Bassin Napoléon

Cette réunion s'inscrit dans le cadre de la concertation mise en place pour l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Naturels Littoraux (PPRNL) du Boulonnais.

L'ordre du jour est le suivant :

- Intervention de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) sur l'évolution des hypothèses de modélisation du risque de submersion marine (Le nouveau rapport d'études est consultable sur le site internet de la DREAL à l'adresse :http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/?/Etudes-analyses-et-simulations-des-submersions-marines-en-Nord-Pas-de-Calais-6606).
- Présentation par le bureau d'études DHI des cartographies d'aléa pour chaque site.
- Présentation des suites de la démarche PPRNL par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pasde-Calais (DDTM) avec l'étude des enjeux.

Les documents présentés sont disponibles sur les sites de la DDTM du Pas-de-Calais à l'adresse : http://www.pas-de-calais.equipement-agriculture.gouv.fr/l-alea-submersion-marine-en-region-r90.html

COMPTE RENDU

Monsieur le Sous-Préfet de Boulogne-sur-Mer ouvre la séance en faisant un rappel des différentes actions de l'État qui ont été mises en place suite à la catastrophe Xynthia (mise en place du Plan Submersions Rapides, circulaire du 27 juillet 2011 disponible à l'adresse : http://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/fiches/BO201115/met_20110015_0100_0021.pdf, guide méthodologique pour l'élaboration des PPRNL,...).

L'élaboration du PPRNL du Boulonnais est une de ces actions.

M.MATHON, Chef du Service Eau et Risques de la DDTM du Pas-de-Calais, précise que cette réunion est réalisée dans le cadre de la concertation mise en place pour l'élaboration du PPRNL et qu'elle fait suite à la présentation de l'étude DHI aux élus qui a été organisée le 7 octobre dernier sous la présidence de Monsieur le Préfet. L'ordre du jour est rappelé ainsi que l'objectif fixé par M. le Préfet du Pas-de-Calais qui est l'approbation du PPRNL pour 2015.

Chaque point défini à l'ordre du jour fait l'objet d'une présentation sous la forme d'un diaporama numérique, à l'issue de chacune d'elle, les participants sont invités à réagir et à questionner les intervenants.

PRÉSENTATIONS de la DREAL et de DHI

La DREAL rappelle l'objectif de l'étude qui est la caractérisation du phénomène de submersion marine sur le littoral Nord-Pasde-Calais, aujourd'hui et à l'horizon 2100 en intégrant l'impact du changement climatique conformément à la circulaire du 27 juillet 2011 (circulaire relative à la prise en compte du risque de submersion marine dans les plans de prévention des risques naturels littoraux).

Sont présentés :

- L'historique des études d'aléas
- Un rappel des phénomènes (niveau moyen, set-up [surcôte de déferlement],...)
- L'évolution des hypothèses entre 2010 et 2013 du fait :
 - de données plus récentes du SHOM (Service Hydrographique, Océanique et Météorologique de la Marine) ;

- d'une réévaluation de la surcôte de déferlement (évaluation au lieu d'une valeur forfaitaire de 1 m...) ;
- de la prise en compte du changement climatique pour l'aléa de référence 2013 et l'aléa 2100;
- de la révision des hypothèses de rupture des sites et ouvrages de protection ;
- de données topographiques affinées (suggestion des collectivités).

DHI, après avoir exposé la méthodologie, présente pour chaque site :

- Les hypothèses et les résultats des modélisations ;
- · Une vidéo de la dynamique du phénomène ;
- · Les cartographies des hauteurs, vitesses et aléas pour les périodes de retour centennale actuelle et à l'horizon 2100

À l'issue de ces présentations techniques, les participants sont invités à formuler leurs remarques et à poser leurs questions. S'ensuit un échange de questions/réponses.

Évaluation de l'aléa - Procédure de révision :

Le PPRNL du Boulonnais est élaboré sur la base de l'étude DHI de submersion marine. L'aléa a été modélisé à partir des données topographiques à la date de la réalisation du LIDAR et des caractéristiques des ouvrages tels qu'ils sont aujourd'hui. M. Le Maire de Wissant indique que le projet de reconstruction du perré est en cours. De part sa conception, l'ouvrage devrai permettre de limiter les franchissements et donc de réduire l'enveloppe de l'aléa.

M. le Sous-Préfet indique que le PPRNL n'est pas une procédure figée dans le temps et que, si cela se justifie, une procédure de révision reste envisageable pour tenir compte des évolutions favorables ou défavorables de l'aléa. Pour Wissant, lorsque l'ouvrage sera réalisé, une révision du PPRNL à la demande du Maire sera possible sous réserve d'une modification substantielle de l'aléa.

Critères de vulnérabilité au risque de submersion marine :

L'ensemble du littoral a fait l'objet de tests de sensibilité afin d'évaluer le risque de submersion marine. Ces tests prennent en compte la topographie, la morphologie, l'état des ouvrages (étude VSC) et les conditions de mer locales. Concernant plus particulièrement le site de la dune d'aval, l'Association de la Dune d'Aval indique que le secteur est sujet à une forte érosion et demande si une révision du PPRNL est prévue. DHI indique que ce secteur n'a pas été retenu au vu des tests de vulnérabilité. En effet, malgré le phénomène d'érosion, la topographie à l'arrière de la dune ne montre pas un risque avéré de submersion marine.

Données d'entrée et hypothèses de modélisation :

<u>Données bathymétriques</u>: La modélisation de l'aléa submersion marine prend en compte la bathymétrie obtenue à partir des données actualisées du Service Hydrographique et Océanographique de la Marine (SHOM) complétées pour l'estran par les données LIDAR. L'utilisation de ces données a permis de prendre en compte les particularités de chaque site (influence du banc à la ligne pour les sites de Wissant et Tardinghen par exemple).

<u>Caractéristiques des brèches</u>: Conformément aux préconisations de la circulaire du 27 juillet 2011, une largeur de brèche de 100 m a été retenue pour les sites soumis à rupture. C'est cette valeur qui a été retenue pour le site de Tardinghen (seul site modélisé pour une rupture sur le secteur du PPRNL du Boulonnais).

<u>Caractéristiques des ouvrages</u>: Dans le cas des modélisations de submersion marine par franchissement, DHI confirme que la géométrie des ouvrages a bien été prise en compte en incluant par exemple le muret en sommet d'ouvrage. Pour le cas particulier de Wissant, la modélisation tient compte de la répartition entre la partie d'ouvrage en béton et celle constituée d'enrochements.

Remarques propres à certains sites :

<u>Wissant - Débits franchissant le perré</u>: Le bureau d'études indique qu'une grande partie des débits franchissant retournent à la mer. Seul 3 % atteignent les zones arrières littorales et sont responsables de la submersion marine. Au vu de ces chiffres, M. le Maire de Wissant indique que le muret chasse vagues qu'il est prévu de mettre en place devrait réduire voire supprimer les débits passant. Le bureau d'études DHI attire l'attention en rappelant qu'au vu de l'importance du débit franchissant, le débit passant est loin d'être négligeable.

<u>Wissant - Zone du Bas-Moulin</u>: L'association des Amis de Wissant s'interroge sur la zone du Bas-moulin qui ne serait par reprise dans les zones impactées par le risque de submersion marine. DHI indique qu'il a, comme pour les autres zone estuariennes, réalisé un test de sensibilité et que ce site n'a pas été retenu. La topographie du site justifie ce choix.

Wissant - Association de Sauvegarde de l'Habitat du Bas Wissant : L'association indique qu'elle a transmis ses remarques e questions sur l'étude à M. le Sous-Préfet avec copie à la DDTM. Un courrier en réponse à l'association est en cours.

La commune de Wissant a demandé que les hypothèses de profils pris en compte dans les calculs soient indiqués. Il s'agit du profil de plage. En effet, la demande de Wissant faisait suite à la question posée par Wimereux qui demandait si l réévaluation de la surcote de déferlement tenait compte du profil de plage, question à laquelle il a été répondu positivement.

<u>Tardinghen - Données LIDAR</u>: M. le Maire de Tardinghen s'interroge d'une part sur les données topographiques LIDAI utilisées dans le cadre de l'étude et demande qu'elles lui soient communiquées. Une suite favorable est donnée à sa demand (données transmises par mail en date du 6/11/2013). D'autre part, il remet en cause la vulnérabilité du site et égalemer l'hypothèse de la largeur de brèche. DHI lui rappelle que cette hypothèse est conforme aux préconisations nationale applicables pour l'élaboration des PPRNL (basées sur le retour d'expérience de Xynthia)..

Ambleteuse – Zone impactée par l'aléa (remarque du Maire de Tardinghen) : Comment se justifie la zone impactée par l'aléa DHI indique que la zone impactée se justifie du point de vue de la topographie.

PRÉSENTATION DDTM du Pas-de-Calais

Le Service Eau et Risques de la DDTM du Pas-de-Calais fait un rappel des différentes phases d'élaboration du PPRNL et fai le point sur l'avancement de la procédure. Un délai d'un mois est laissé aux élus et associations pour faire part de leurs remarques et questions. La prochaine phase du PPRNL consistera à déterminer les enjeux. Cette phase d'études, en cours est confiée au CETE et fera également l'objet d'une concertation sous la forme de réunions organisées à la commune et d'une réunion de concertation au format de celle organisée aujourd'hui.

Le point suivant concerne la gestion des actes d'urbanisme. Un nouveau Porter à Connaissance (PAC) sera établi sur la base des nouvelles cartographies. Il sera transmis aux communes pour la fin d'année voire début d'année prochaine et remplacera celui de juillet 2011.

À l'issue de ces présentations techniques, les participants sont invités à formuler leurs remarques et à poser leurs questions. S'ensuit un échange de questions/réponses.

<u>Bande tampon de franchissement</u>: Sur les cartes de l'aléa franchissement figure une bande hachurée en bordure d'ouvrage. Quelle est sa signification ? Comment se traduit-elle ?

Il s'agit de la bande tampon de franchissement qui traduit le sur-aléa lié au phénomène de projection. La largeur est pour l'instant fixée à 100 m et sera ajustée lors de la phase de détermination des enjeux pour tenir compte de la configuration des lieux. Cette bande ne modifiera pas le droit à l'urbanisme mais fixera des prescriptions complémentaires pour tenir compte du sur-aléa.

<u>Prise en compte de l'aléa changement climatique :</u> M.HENNO souhaite savoir comment est pris en compte l'aléa changement climatique et s'il est de nature à modifier le caractère constructible d'une parcelle.

La prise en compte du changement climatique est expliquée dans la circulaire du 27 juillet 2011 qui préconise de « prendre dès maintenant les mesures nécessaires pour limiter la vulnérabilité future des territoires au risque de submersion marine face à l'augmentation prévisible du niveau marin sur le littoral français ». La circulaire précise également que pour les zones urbanisées : « le caractère inconstructible sera décidé sur la base de l'aléa de référence et qu'aucune zone déjà urbanisée ne sera rendue inconstructible sur la base de l'aléa 2100 »

Boulogne-sur-Mer, le

Le Sous-Préfet,

Philippe DIEUDONNÉ